

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2023-2024

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF



Cette publication a été réalisée par la Direction du soutien à la performance organisationnelle en collaboration avec la Direction des communications.

Une version accessible de ce document est offerte en ligne.
Il est possible d'obtenir, sur demande, une version adaptée.

Pour toute information :

Direction des communications
du ministère du Conseil exécutif
1^{er} étage, 1.421
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 4Y8

Courriel : communic@mce.gouv.qc.ca

Site Web : www.quebec.ca/gouvernement/ministere/conseil-executif

Dépôt légal – Septembre 2024
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-98720-8 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2024

MESSAGE DU PREMIER MINISTRE



Madame Nathalie Roy

Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Madame la Présidente,

Je vous présente le *Rapport annuel de gestion 2023-2024* du ministère du Conseil exécutif pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2024.

Ce rapport rend compte des résultats obtenus au regard des engagements du Ministère et de ses principales réalisations. Il informe également sur l'utilisation des ressources humaines, financières et informationnelles au cours de la période visée.

De plus, ce document fait état de la mise en application de politiques gouvernementales, ainsi que de lois et de règlements en vigueur.

Au personnel du ministère du Conseil exécutif, je tiens à exprimer ma profonde gratitude pour tout le travail accompli au cours de la dernière année. Je remercie chaque personne pour son engagement sans faille, son sens du travail bien fait et son souci de rendre l'administration publique plus performante, et ce, au bénéfice de la population québécoise.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

François Legault

Québec, septembre 2024

MESSAGE DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF



Monsieur François Legault

Premier ministre du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Québec

Monsieur le Premier Ministre,

Je vous transmets le *Rapport annuel de gestion 2023-2024* ; il répertorie l'ensemble des réalisations du ministère du Conseil exécutif pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 2024.

Le présent rapport rend compte, aux parlementaires de l'Assemblée nationale et à la population québécoise, des résultats obtenus au regard des engagements du Ministère au terme de la première année de son Plan stratégique 2023-2027, ainsi que ceux tirés de son Plan d'action de développement durable 2023-2028 et dans sa Déclaration de services aux citoyennes et citoyens.

Il détaille aussi les ressources utilisées par le Ministère pour l'atteinte de ses objectifs, ainsi que les autres exigences prévues par la loi.

Les résultats et les réalisations qui figurent dans ce rapport témoignent de l'expertise et des efforts soutenus de nos équipes et des pratiques de gestion innovantes qui ont permis de mener à bien nos grands mandats. Nous sommes fiers de pouvoir compter sur des équipes d'une telle qualité, qui mettent leur savoir-faire au service de notre organisation et qui la font progresser.

Je tiens ainsi à témoigner toute ma gratitude et mon estime au personnel du ministère du Conseil exécutif, et à le remercier de sa contribution à nos réussites.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

Dominique Savoie

Québec, septembre 2024

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Je déclare que les données contenues dans le *Rapport annuel de gestion 2023-2024* du ministère du Conseil exécutif ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2024.

La secrétaire générale et greffière du Conseil exécutif,

Dominique Savoie

RAPPORT DE VALIDATION

Madame Dominique Savoie

Secrétaire générale et greffière du Conseil exécutif
Ministère du Conseil exécutif
Québec

Madame la Secrétaire générale,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le *Rapport annuel de gestion 2023-2024* du ministère du Conseil exécutif pour l'exercice terminé le 31 mars 2024.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de l'information incombe à la direction du ministère du Conseil exécutif. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information en nous basant sur le travail que nous avons réalisé au cours de notre examen.

Notre examen a été effectué en nous appuyant sur les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne. Ainsi, les travaux ont consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie pour l'examen. Par conséquent, notre conclusion ne constitue pas une opinion d'audit sur l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2023-2024*.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2023-2024* du ministère du Conseil exécutif nous paraît, à tous égards importants, plausible et cohérente.

Le directeur de l'audit interne,

Carl Dupont, CPA
Secrétariat du Conseil du trésor

Québec, septembre 2024

TABLE DES MATIÈRES

1. L'ORGANISATION	1
1.1 L'organisation en bref	1
1.2 Faits saillants	6
2. LES RÉSULTATS	8
2.1 Plan stratégique	8
2.2 Déclaration de services aux citoyennes et citoyens	18
3. LES RESSOURCES UTILISÉES	20
3.1 Utilisation des ressources humaines	20
3.2 Utilisation des ressources financières	22
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	23
4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES	24
4.1 Gestion des effectifs	24
4.2 Développement durable	25
4.3 Occupation et vitalité des territoires	28
4.4 Divulcation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	28
4.5 Accès à l'égalité en emploi	29
4.6 Allègement réglementaire et administratif	32
4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	33
4.8 Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration	35
4.9 Égalité entre les femmes et les hommes	36

1. L'ORGANISATION

1.1 L'organisation en bref

Mission

Le ministère du Conseil exécutif exerce des fonctions particulières et stratégiques pour ce qui est de la gouvernance de l'État. Il a pour principale responsabilité de soutenir la prise de décision des instances gouvernementales. Il assure, à ce titre, les tâches d'analyse, de conseil et de coordination auprès du premier ministre et du Conseil des ministres.

Le Ministère est également responsable de certains mandats confiés par le gouvernement et il coordonne la communication gouvernementale.

Vision

Une organisation forte et performante, orientée sur l'efficacité et la cohérence de l'action gouvernementale, pour la prospérité de la société québécoise.

Valeurs

Le sens du service, le rendement et l'amélioration continue, l'excellence et la rigueur, l'esprit d'équipe, la valorisation et l'épanouissement professionnel.

Contexte et enjeux

Afin d'assurer la pertinence, l'efficacité et la cohérence de ses actions, ainsi que de contribuer à la priorité gouvernementale visant une société prospère, le Ministère a ciblé deux enjeux dans son Plan stratégique 2023-2027 :

- l'optimisation de l'efficacité et de la cohérence de l'action gouvernementale ;
- la prospérité de la société québécoise.

Le Ministère veille à la réalisation des priorités identifiées par le premier ministre tout en effectuant un suivi global de l'activité gouvernementale. En 2023-2024, il a évolué dans un environnement caractérisé par la complexité croissante des enjeux de société.

Dans son rôle de coordination, le Ministère appuie les différents ministères et organismes pour assurer la conformité des actions avec les orientations gouvernementales, pour les soutenir dans leurs travaux et pour favoriser la concertation et la collaboration interministérielle. Les interventions du Ministère permettent de signaler des enjeux, de gérer les risques ainsi que d'identifier et mettre en œuvre des solutions.

Pour soutenir les titulaires d'un emploi supérieur dans l'exercice de leurs fonctions, le Ministère a misé, en 2023-2024, sur le développement des compétences stratégiques de ce personnel qui exerce un leadership clé dans l'ensemble des ministères et organismes.

Le Ministère soutient également les organismes publics dans l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. En 2023-2024, il a consolidé son offre de service auprès des ministères et organismes et élargi celle-ci pour inclure le secteur du réseau municipal. Par ailleurs, les attentes des citoyennes et citoyens envers le gouvernement sont élevées concernant la protection de renseignements personnels. L'adoption de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*, dont la plupart des dispositions sont entrées en vigueur en 2023, a positionné le Québec à l'avant garde en la matière, favorisant la transparence et le contrôle des citoyennes et citoyens sur leurs données personnelles.

Le Ministère joue un rôle fondamental en ce qui concerne les compétences constitutionnelles du Québec et l'intégrité de ses institutions. Sa politique en matière de relations canadiennes vise une diplomatie intérieure proactive. Le Ministère a analysé des lois, des politiques et des programmes du gouvernement fédéral en fonction de leurs diverses incidences sur le Québec et il a accompagné les ministères et organismes du gouvernement dans la conduite de leurs relations canadiennes.

La sensibilisation de la société québécoise aux enjeux autochtones s'est accentuée, notamment en ce qui concerne les défis socioculturels et les conditions de vie. Le Ministère a continué d'assurer un rôle de premier plan dans les relations avec les Premières Nations et les Inuit.

Aussi, le Ministère soutient les ministères et organismes dans l'application de la *Loi sur la laïcité de l'État* ainsi que celle de la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes*. De plus, il administre le Programme d'appui à la laïcité et coordonne le Prix de la laïcité Guy Rocher, prix qui vise à souligner la contribution importante d'une personne, d'un organisme ou d'un regroupement en faveur de la laïcité dans la société québécoise.

En ce qui a trait à l'organisation du travail, les quatre dernières années ont été marquées par des changements significatifs qui ont nécessité une adaptation rapide en lien avec le télétravail et le travail hybride. Cette expérience a conduit le Ministère à mettre en place des objectifs pour orienter sa transformation numérique, laquelle s'est poursuivie en 2023-2024.

Les technologies de l'information jouent d'ailleurs un rôle crucial dans la prise de décision et les échanges sécurisés avec les partenaires. Ainsi, le Ministère reste à l'affût des évolutions technologiques pour améliorer ses systèmes d'information, intégrer les nouvelles tendances et garantir la sécurité des données. Afin d'outiller le personnel dans ces domaines, le programme de formation ministérielle 2023-2024 a mis l'accent sur le développement des compétences numériques.

Les technologies de télécommunications et de transmissions de données sont des stimulants puissants de la productivité de l'économie. Leur impact sur la sécurité des citoyennes et citoyens est également déterminant. Depuis les dernières années, le gouvernement prend plusieurs initiatives majeures afin que la connectivité du Québec puisse rejoindre celle des leaders mondiaux, notamment en ayant permis à tous les foyers d'avoir accès au service Internet haut vitesse, que ce soit par une technologie filaire, sans fil ou satellitaire. L'accélération de la connectivité se poursuit par l'accroissement de la couverture cellulaire, pour laquelle le Ministère est en action.

À l'instar de ce que vivent d'autres organisations, le Ministère a dû composer avec un contexte de rareté de la main-d'œuvre qui s'avère particulièrement important pour le recrutement et la rétention de talents spécialisés dans certains secteurs stratégiques, comme les technologies de l'information. La mobilisation du personnel et des gestionnaires demeure un élément essentiel de réussite dans ce contexte.

Structure de gouvernance

Le Comité de gouvernance soutient et conseille la secrétaire générale et greffière du Conseil exécutif dans l'exercice de sa responsabilité à l'égard des orientations stratégiques, de la gestion et de la surveillance globale du Ministère.

Le Comité d'audit, quant à lui, assiste la secrétaire générale et greffière du Conseil exécutif en lui prodiguant des conseils indépendants et objectifs relativement à ses responsabilités en ce qui a trait à la gestion des risques, à la gouvernance, à la conformité des opérations et des processus de contrôle et de reddition de comptes du Ministère.

Changements organisationnels

En février 2024, deux changements organisationnels ont eu lieu : le volet francophonie canadienne est désormais sous la responsabilité du ministère de la Langue française et le Secrétariat aux grands projets économiques et aux questions budgétaires a été mis sur pied. Ce dernier veille au suivi des grands projets économiques et des questions budgétaires du gouvernement, en plus d'exercer un rôle-conseil quant à ces questions.

Structure administrative

Le ministère du Conseil exécutif est dirigé par la secrétaire générale et greffière du Conseil exécutif. En plus de sa responsabilité à l'égard du fonctionnement du Ministère en tant que sous-ministre, la secrétaire générale est la première fonctionnaire de l'État. À ce titre, elle est la supérieure hiérarchique de tous les sous-ministres du gouvernement du Québec. La secrétaire générale conseille le premier ministre et le Conseil des ministres dans leurs fonctions et assure un rôle essentiel dans la coordination de l'action gouvernementale et dans la mise en œuvre des priorités fixées par le gouvernement.

Elle est aussi responsable du Greffe du Conseil exécutif, lequel coordonne les travaux des comités ministériels permanents, et de toutes les activités inhérentes à la tenue des séances du Conseil des ministres et elle est chargée d'établir les liens requis avec les ministères, les comités ministériels et le Conseil du trésor pour le traitement des dossiers soumis au Conseil des ministres. Dans l'exercice de ses fonctions, la secrétaire générale est assistée de secrétariats ayant un rôle d'analyse, de conseil, de coordination ainsi que de soutien à la prise de décision gouvernementale :

- le Secrétariat général, coordination gouvernementale et administration ;
- le Secrétariat à la communication gouvernementale, y compris l'Ordre national du Québec ;
- le Secrétariat à la législation ;
- le Secrétariat aux emplois supérieurs ;
- le Secrétariat aux grands projets économiques et aux questions budgétaires ;
- le Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques ;
- le Secrétariat du Conseil exécutif ;
- le Secrétariat du Comité ministériel de l'économie et de l'environnement ;
- le Secrétariat du Comité ministériel des services aux citoyens.

Le Ministère est aussi constitué de secrétariats de mission et d'un bureau de coordination qui assument des mandats particuliers confiés par le gouvernement :

- le **Secrétariat à l'Internet haute vitesse et aux projets spéciaux de connectivité** assiste le ministre des Finances dans la mise en œuvre d'initiatives qui visent à accélérer le déploiement d'infrastructures de connectivité notamment, afin que les citoyennes et citoyens, les entreprises et les organismes aient accès à Internet haute vitesse et à la couverture cellulaire, autant en milieu urbain que dans les régions plus éloignées ;
- le **Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques, à l'accès à l'information et à la laïcité** assiste le ministre responsable dans la coordination de l'ensemble des actions gouvernementales relatives à la réforme des institutions démocratiques, à la participation citoyenne, à l'accès à l'information, à la protection des renseignements personnels et à la laïcité de l'État en réalisant des analyses et des travaux législatifs. Le Secrétariat est aussi responsable de développer et de maintenir en ces matières une expertise reconnue, et ce, au bénéfice des autorités ministérielles et de l'appareil gouvernemental ;
- le **Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit** assiste le ministre responsable dans sa mission d'assurer le lien entre les Autochtones et le gouvernement du Québec. Il coordonne l'action gouvernementale en milieu autochtone en vue d'établir des relations harmonieuses et des liens de partenariat entre le gouvernement du Québec, les Autochtones et la population en général ;
- le **Secrétariat du Québec aux relations canadiennes** soutient le ministre responsable dans sa mission, notamment en veillant au respect des compétences constitutionnelles du Québec de même qu'à la défense et la promotion des intérêts du Québec dans ses relations avec les autres gouvernements au Canada. Le Secrétariat a aussi pour mandat de conseiller le gouvernement sur toute question ayant trait aux relations canadiennes et de favoriser les interactions avec la société civile canadienne. Enfin, le réseau des bureaux du Québec au Canada fournit un soutien aux entreprises québécoises qui souhaitent développer leurs marchés au Canada, attirer des investissements et cibler des opportunités d'affaires et de partenariat, notamment en collaboration étroite avec Investissement Québec ;
- le **Bureau de coordination de la lutte contre le racisme** assiste le ministre responsable de la Lutte contre le racisme dans l'exercice des rôles et responsabilités qui lui sont dévolus. Il coordonne le suivi gouvernemental des actions prises par les ministères et organismes interpellés par la mise en œuvre des actions recommandées dans le rapport du Groupe d'action contre le racisme.

Tous ces secrétariats ainsi que le bureau de coordination agissent dans les divers champs d'activité de l'État québécois en assurant la cohérence et la rigueur de l'action des ministères et organismes.

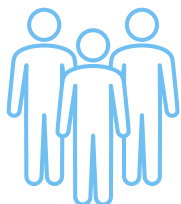
La structure administrative détaillée et à jour du Ministère peut être consultée sur le site Quebec.ca

Organisme du portefeuille

Le portefeuille du Ministère compte la Commission d'accès à l'information qui veille à l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*. La reddition de comptes de cet organisme est présentée dans son rapport annuel d'activités et de gestion 2023-2024.

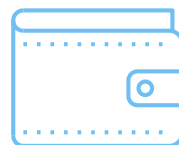
À noter que le Centre de la francophonie des Amériques fait dorénavant partie du portefeuille du ministère de la Langue française, depuis février 2024.

Chiffres clés



1 234

Effectif du Ministère



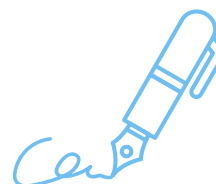
882,5 M\$

Dépenses du Ministère



2 272

Dossiers présentés
au Conseil des ministres



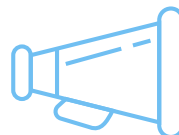
365

Ententes et conventions
d'aide financière conclues



149

Initiatives soutenues
En matière de relations avec les Premières
Nations et les Inuit



2 791

Activités de relations
publiques



1,1 G\$

Financement accordé
Pour l'Opération haute vitesse

1.2 Faits saillants

Ententes significatives entre le Canada et le Québec en matière de santé et de logement

Le 27 mars 2024, le Ministère a contribué à la conclusion de l'Accord Canada-Québec concernant le financement fédéral dont l'objectif est d'appuyer les priorités du Québec en matière de santé (2023-2024 à 2026-2027) et de l'Accord Canada-Québec concernant le financement fédéral visant à appuyer les soins à domicile et en milieu communautaire ainsi que les soins de longue durée (2023-2024 à 2027-2028). En vertu de ces deux accords, une somme de 3,7 milliards de dollars sera transférée au Québec d'ici le 31 mars 2028, en respect de sa compétence exclusive en matière de santé.

Le Ministère a également contribué à la conclusion de l'Entente Canada-Québec concernant le Fonds pour accélérer la construction de logements, par laquelle le Québec obtient sa juste part des fonds fédéraux prévus au Fonds pour accélérer la construction de logements, soit 900 millions de dollars d'ici 2026-2027. Respectueuse des compétences du Québec en matière d'habitation, d'affaires municipales et d'aménagement du territoire, cette entente permet d'appuyer les initiatives et les priorités du Québec.

Préservation du principe de la souveraineté parlementaire à l'égard de la *Loi sur la laïcité de l'État*

Le Ministère a soutenu le ministre responsable de la Laïcité dans le processus qui a mené, le 8 février 2024, à la présentation à l'Assemblée nationale du projet de loi 52, *Loi permettant au Parlement du Québec de préserver le principe de la souveraineté parlementaire à l'égard de la Loi sur la laïcité de l'État*.

Ce projet de loi a pour objectif de préserver la souveraineté parlementaire du Parlement du Québec dans la mise en œuvre des choix de la société québécoise. Concrètement, il permettra de reconduire la disposition dérogatoire à la *Charte canadienne des droits et libertés* contenue dans cette loi pour une durée maximale de cinq ans et ainsi de pérenniser le modèle québécois de la laïcité de l'État.

Cibles commerciales dépassées

Le gouvernement du Québec dispose d'un réseau de représentation au Canada, composé de trois bureaux situés respectivement à Toronto, Ottawa et Moncton. Les bureaux ont pour mandat de développer les marchés canadiens et d'assurer une présence institutionnelle du gouvernement du Québec auprès des autres gouvernements au Canada. Ils mènent des activités de représentation et de promotion, en assurant la diffusion d'une image réaliste, dynamique et factuelle de la société québécoise.

Les cibles commerciales établies par Investissement Québec International (IQI) ont été dépassées pour l'année 2023-2024. En effet, les bureaux du Québec ont accompagné 546 entreprises qui ont réalisé près de 321 millions de dollars de ventes fermes, soit plus du double de la cible de 150,5 millions dollars.

Continuité des actions pour une meilleure connectivité

Au cours de la dernière année, la fibre optique déployée a permis de rejoindre 85 722 foyers. Les travaux cumulatifs font état d'une offre de service d'Internet haute vitesse à plus de 300 000 foyers.

En mai 2023, une subvention de 21 millions de dollars a été annoncée pour améliorer la couverture cellulaire dans les régions administratives de la Côte Nord, de Chaudière-Appalaches, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Bas-Saint-Laurent.

Par ailleurs, le Ministère a participé à l'aide financière, pour un montant de 17,5 millions de dollars au projet d'Eeyou Mobilité afin d'étendre la couverture cellulaire sur plusieurs routes de la région d'Eeyou Istchee Baie-James par le déploiement de 46 sites cellulaires, projet qui avait été annoncé le 14 novembre 2023.

Également, en mars 2024, des subventions ont été prévues pour une somme totale de 170 millions de dollars afin de permettre la construction et la mise en service d'un minimum de 100 nouveaux sites cellulaires dans les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Mauricie, de l'Estrie, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, de Chaudière-Appalaches, des Laurentides et du Centre-du-Québec. Ces subventions font suite à la réalisation, cette même année, d'une étude pour identifier, dans les différentes régions du Québec, les zones où la couverture cellulaire est absente.

Le Ministère a subventionné la deuxième phase du projet appelé Réseau de fibre optique sous-marin de l'Arctique de l'est (EAUFON) pour un montant total de 33,2 millions de dollars. Ce projet a permis de connecter à Internet haute vitesse, par fibre optique, 924 foyers au Nunavik. Les travaux entrepris par l'Administration régionale Kativik (ARK), dans le cadre de ce projet dont la première étape a consisté au déploiement de 675 km de fibre optique par transport sous marin, ont permis de rejoindre les communautés autochtones d'Akulivik, d'Ivujivik et de Salluit. Les systèmes des communautés tels que l'éducation, la télésanté, la télémédecine et la téléjustice comptent sur l'ARK et les partenaires gouvernementaux pour compléter le réseau EAUFON afin d'offrir des services indispensables à toutes et tous les Nunavummiut.

2. LES RÉSULTATS

2.1 Plan stratégique

Résultats relatifs au Plan stratégique

Sommaire des résultats 2023-2024 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2023-2027

Le Plan stratégique 2023-2027 du ministère du Conseil exécutif a été déposé le 7 juin 2023 à l'Assemblée nationale. Les grandes orientations stratégiques visent à assurer la pertinence, l'efficacité et la cohérence des actions du Ministère. Ces orientations tiennent compte des attentes des citoyennes et citoyens, des besoins de sa clientèle ainsi que de sa capacité organisationnelle.

Le 27 mars 2024, le [Plan stratégique 2023-2027](#) a été révisé afin de prendre en considération le transfert des responsabilités en matière de francophonie canadienne au ministère de la Langue française. Par conséquent, la reddition de comptes de l'objectif relatif à l'optimisation de la gestion des subventions en francophonie canadienne est dorénavant présentée par le ministère de la Langue française.

Au 31 mars 2024, l'ensemble des cibles des huit indicateurs ont été atteintes pour la première année du Plan stratégique 2023-2027.

Enjeu 1 : Optimisation de l'efficacité et de la cohérence de l'action gouvernementale

Orientation 1 : Soutenir efficacement le processus décisionnel

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024	Page
1.1 Contribuer à la prise de décision éclairée du Conseil des ministres	1.1.1 Taux de satisfaction du Conseil des ministres à l'égard des services reçus	90 % et plus	94,4 % Atteinte	10
1.2 Soutenir le développement des compétences stratégiques des titulaires d'un emploi supérieur et de la relève	1.2.1 Proportion des titulaires d'un emploi supérieur et de la relève qui considèrent que les services reçus ont contribué au développement de leurs compétences stratégiques	80 %	96 % Atteinte	11

Orientation 2 : Renforcer la confiance des citoyennes et citoyens envers les institutions démocratiques et optimiser la communication gouvernementale

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024	Page
2.1 Accroître l'accessibilité, pour les citoyennes et citoyens, du contenu des mémoires soumis au Conseil des ministres	2.1.1 Pourcentage de mémoires soumis dont le contenu accessible fait l'objet d'une diffusion numérique proactive	95 % et plus	99,5 % Atteinte	13
2.2 Augmenter l'offre de contenus numériques gouvernementaux qui répondent aux besoins des citoyennes et citoyens dans Québec.ca	2.2.1 Pourcentage d'augmentation du nombre de pages vues (valeur de départ 2022-2023 : 173 058 108 pages vues)	4 % par rapport à 2022-2023	9 % par rapport à 2022-2023 Atteinte	14
	2.2.2 Taux de satisfaction des citoyennes et citoyens à propos de l'utilité des pages de contenu numérique	75 %	75 % Atteinte	14

Orientation 3 : Améliorer les services à la clientèle et aux partenaires

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024	Page
3.1 Soutenir les organismes publics dans l'application de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i>	3.1.1 Taux de satisfaction des organismes publics accompagnés dans l'application de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i>	75 %	97,7 % Atteinte	15
3.2 Soutenir le développement des compétences numériques du personnel	3.2.1 Taux d'augmentation du nombre d'heures moyen par employée et employé consacré au développement des compétences numériques (nouvelle mesure : la valeur de départ sera établie, au plus tard, le 31 décembre 2023)	5 % par rapport à la mesure de départ	20 % par rapport à la mesure de départ Atteinte	16

Enjeu 2 : Prospérité de la société québécoise

Orientation 4 : Contribuer à la pleine participation des communautés autochtones

Objectif	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Page
4.1 Appuyer les Autochtones dans la réalisation de leurs projets de développement économique	4.1.1 Nombre annuel d'emplois créés en milieu autochtone ¹	150	311 Atteinte	17

Résultats détaillés 2023-2024 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2023-2027

Enjeu 1 : Optimisation de l'efficacité et de la cohérence de l'action gouvernementale

Orientation 1 : Soutenir efficacement le processus décisionnel

OBJECTIF 1.1 : CONTRIBUER À LA PRISE DE DÉCISION ÉCLAIRÉE DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des ministres, aussi appelé Conseil exécutif, est le principal organe décisionnel du gouvernement du Québec. Au cours de ses séances hebdomadaires, il prend les décisions concernant la mise en application des lois ainsi que celles concernant l'administration et le bon fonctionnement de l'État. Le Ministère soutient le Conseil des ministres dans ses activités, en assurant le traitement des dossiers qui lui sont soumis, en réalisant des analyses qui servent d'outils d'aide à la décision et en veillant à la tenue des séances.

Au cours des quatre dernières années, le taux de satisfaction du Conseil des ministres à l'égard des services s'est maintenu au-dessus de 90 %. Le Ministère souhaite maintenir l'excellence de son offre de services au gouvernement, dans un contexte caractérisé par une tendance à la hausse des dossiers qui lui sont présentés.

Indicateur 1.1.1 : Taux de satisfaction du Conseil des ministres à l'égard des services reçus

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	90 % et plus	90 % et plus	90 % et plus	90 % et plus
Résultats	94,4 % Atteinte	-	-	-

Dans une perspective d'amélioration continue, le Ministère a mesuré la satisfaction des membres du Conseil des ministres à l'égard des services reçus dans le cadre du processus décisionnel. Ces membres se sont déclarés satisfaits dans une proportion de 94,4 % à l'égard du soutien reçu du Ministère.

¹ Incluant les emplois consolidés.

Par ailleurs, au cours de l'année 2023-2024, le Conseil des ministres a tenu 50 rencontres, au cours desquelles 2 272 dossiers lui ont été soumis, menant à la prise de 1 937 décrets de même que de 159 décisions, dont 63 relatives à des projets de loi. Parmi les dossiers soumis à son examen, on compte également 96 projets de règlement et 91 mémoires portant sur d'autres matières.

OBJECTIF 1.2 :
SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES STRATÉGIQUES DES TITULAIRES D'UN EMPLOI SUPÉRIEUR ET DE LA RELÈVE

Le Ministère conseille et soutient le gouvernement en matière de gestion des emplois supérieurs. Il contribue au repérage de la relève, à la sélection des candidates et candidats qualifiés, au développement des compétences et à la reconnaissance de la performance des titulaires d'un emploi supérieur.

Dans le but de répondre aux exigences qu'a le gouvernement envers les titulaires d'un emploi supérieur, le Ministère souhaite renforcer son offre de services en la matière. Plus particulièrement, il vise à soutenir le développement des compétences stratégiques des personnes nommées à ces postes ainsi que celles de la relève afin qu'elles puissent réaliser leurs mandats de manière efficace.

Indicateur 1.2.1 : Proportion des titulaires d'un emploi supérieur et de la relève qui considèrent que les services reçus ont contribué au développement de leurs compétences stratégiques

Au cours de l'année 2023-2024, le Ministère a sondé l'opinion des titulaires d'un emploi supérieur et de la relève à l'égard de l'impact relatif des services reçus sur le développement de leurs compétences stratégiques.

Par compétences stratégiques, on entend celles jugées essentielles à l'exercice de la fonction de titulaire d'un emploi supérieur et de la relève, identifiées dans les profils de compétences, ou celles qui favorisent une meilleure connaissance de l'environnement de la haute fonction publique et l'exercice de leurs fonctions.

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	80 %	83 %	86 %	90 %
Résultats	96 % Atteinte	-	-	-

Un sondage a été réalisé auprès des titulaires d'un emploi supérieur et de la relève, avec un taux de réponse de 80 %. Ainsi, 96 % des répondantes et répondants ont affirmé que les services reçus, au cours de la période 2023-2024, ont contribué au développement de leurs compétences stratégiques. La cible est donc atteinte.

Les résultats de ce sondage serviront d'intrants pour actualiser l'offre de services du Ministère, qui vise à optimiser les compétences stratégiques des titulaires d'un emploi supérieur et de la relève, et à valoriser leur rôle au sein de l'appareil public.

Services évalués

Les services évalués lors du sondage visent notamment divers types de services-conseils, d'activités d'intégration et de développement, ainsi que le mentorat et la démarche de repérage et d'appui aux talents à haut potentiel.

Programme de mentorat

Un programme de mentorat est offert aux personnes désignées comme membres de la relève de la haute fonction publique ainsi qu'aux titulaires d'un emploi supérieur. Au total, 502 dyades mentors-mentorés ont été créées depuis le lancement du programme, en 2005, dont 10 dyades durant l'année 2023-2024. En tout, 102 dyades étaient actives au 31 mars 2024. Afin de soutenir les personnes dans leur rôle de mentor ou de mentoré, des outils ont été mis à leur disposition.

Activités d'intégration et de développement

Les nouvelles et nouveaux titulaires d'un emploi supérieur bénéficient d'activités d'intégration afin de les sensibiliser aux diverses facettes de leur rôle et de l'environnement dans lequel ils sont appelés à exercer leurs fonctions. Au cours de l'année 2023-2024, 44 activités d'intégration ont eu lieu, pour un total de 79 participations.

Le Ministère offre également aux titulaires d'un emploi supérieur des activités de développement et des services centrés sur les priorités gouvernementales. Certaines activités et certains services sont aussi offerts aux personnes désignées à titre de relèves de la haute fonction publique.

Cercle de la haute fonction publique

Cette activité vise à enrichir la vision des titulaires d'un emploi supérieur dans tous les domaines de l'administration publique, à faire connaître les expériences vécues au sein d'autres administrations ainsi qu'à favoriser le partage sur les enjeux et les défis institutionnels et gouvernementaux, dans une perspective d'inspiration et d'innovation. Pour l'année 2023-2024, trois activités ont été offertes, pour un total de 601 participations.

Séminaires et autres activités de perfectionnement

Ces activités visent le développement et la mise à niveau des compétences des titulaires d'un emploi supérieur. Au cours de l'année 2023-2024, 20 activités de développement ont eu lieu, pour un total de 585 participations.

Éthique et déontologie

Le Ministère offre aux titulaires d'un emploi supérieur des services-conseils en matière d'éthique et de déontologie. Il accompagne et soutient ces titulaires tout au long de leur carrière en la matière, incluant la période d'après-mandat, selon l'une ou l'autre des formes suivantes :

- le traitement des déclarations transmises par les personnes pressenties pour occuper un emploi supérieur et la communication des règles applicables et des comportements attendus, en s'assurant notamment que les personnes candidates à un emploi supérieur ont rempli des déclarations d'intérêts, qu'elles ont dénoncé leurs intérêts une fois qu'elles sont nommées et qu'il n'y a pas d'incompatibilité de fonctions quant à leur situation ;
- la recommandation de mesures de protection ou de mitigation afin d'éviter des conflits d'intérêts ;
- des services-conseils individualisés en réponse à des enjeux de nature éthique et déontologique, le traitement de demandes d'information et la participation à des rencontres à la demande de personnes titulaires afin de discuter avec elles de questions d'éthique et de déontologie ;
- l'évaluation de situations de nature éthique ou déontologique en fonction des règles applicables et la formulation de recommandations le cas échéant, notamment lors d'une plainte visant une personne titulaire d'un emploi supérieur.

Des services de sensibilisation et de formation sont également mis en place, tels que :

- des formations sur l'éthique et la déontologie offertes aux titulaires d'un emploi supérieur à temps plein ;
- une section de textes et de capsules concernant l'éthique et la déontologie diffusée sur le site Web destiné aux titulaires d'un emploi supérieur.

Orientation 2 : Renforcer la confiance des citoyennes et citoyens envers les institutions démocratiques et optimiser la communication gouvernementale

OBJECTIF 2.1 : ACCROÎTRE L'ACCESSIBILITÉ, POUR LES CITOYENNES ET CITOYENS, DU CONTENU DES MÉMOIRES SOUMIS AU CONSEIL DES MINISTRES

Les dossiers soumis au Conseil des ministres à l'aide d'un mémoire peuvent inclure un contenu qui devient accessible lorsque la décision a été annoncée ou rendue publique. Ce contenu peut prendre la forme d'une partie accessible d'un mémoire, d'une analyse d'impact réglementaire ou d'un document destiné à être rendu public qui contient l'essentiel de l'information se trouvant normalement dans la partie accessible d'un mémoire.

En 2022-2023, 95 % des mémoires ont vu leur contenu accessible diffusé. Pour la période 2023-2027, le Ministère vise le maintien de cet acquis, avec 95 % et plus du contenu accessible des mémoires faisant annuellement l'objet d'une diffusion numérique proactive.

Indicateur 2.1.1 : Pourcentage de mémoires soumis dont le contenu accessible fait l'objet d'une diffusion numérique proactive

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	95 % et plus	95 % et plus	95 % et plus	95 % et plus
Résultats	99,5 % Atteinte	-	-	-

Les résultats de 2023-2024 surpassent l'année précédente et démontrent que l'application de la directive établissant les principes et les obligations des ministères et organismes concernant la diffusion numérique proactive du contenu accessible des mémoires soumis au Conseil des ministres et le suivi effectué par le Ministère à cet égard ont produit l'effet escompté.

OBJECTIF 2.2 : AUGMENTER L'OFFRE DE CONTENUS NUMÉRIQUES GOUVERNEMENTAUX QUI RÉPONDENT AUX BESOINS DES CITOYENNES ET CITOYENS DANS QUÉBEC.CA

Le site Québec.ca contribue à la mise en œuvre de la Stratégie d'optimisation des communications numériques et des présences Web gouvernementales. Cette plateforme est la porte d'entrée de l'information et des services gouvernementaux du Québec. Elle offre une expérience numérique standardisée pour toutes les utilisatrices et tous les utilisateurs et regroupera à terme plusieurs centaines de sites Web et services du gouvernement du Québec.

Québec.ca vise trois objectifs généraux, soit informer, sensibiliser et promouvoir l'action gouvernementale en toute transparence en permettant à la population d'accéder facilement à une information juste et claire.

Dans le but de soutenir les orientations des différentes instances gouvernementales, le Ministère augmente en continu l'offre de contenus numériques gouvernementaux dans Québec.ca, ce qui permet de répondre aux besoins grandissants de la population en matière d'information.

Le Ministère prend en compte l'évolution des besoins des ministères, de la population ainsi que de l'opinion publique, et il vise une augmentation de 10 % du nombre de pages vues dans Québec.ca, d'ici 2027. Il s'engage également à mesurer la satisfaction des citoyennes et citoyens afin de s'assurer de l'utilité de l'information diffusée.

Indicateur 2.2.1 : Pourcentage d'augmentation du nombre de pages vues

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	4 % par rapport à 2022-2023 ²	7 % par rapport à 2022-2023	9 % par rapport à 2022-2023	10 % par rapport à 2022-2023
Résultats	9 % par rapport à 2022-2023 Atteinte	-	-	-

En 2023-2024, la hausse du nombre additionnel de pages vues sur le site Québec.ca, soit 15 262 752, est attribuable à la migration de contenus fort populaires, par exemple ceux du Registraire des entreprises. De plus, sept nouveaux sujets ont été ajoutés dans Québec.ca.

Indicateur 2.2.2 : Taux de satisfaction des citoyennes et citoyens à propos de l'utilité des pages de contenu numérique

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	75 %	77 %	79 %	81 %
Résultats	75 % Atteinte	-	-	-

Après chaque consultation sur le site Québec.ca, les utilisatrices et utilisateurs sont invités à répondre à une question sur l'utilité de la page consultée et à inscrire un commentaire dans un but d'amélioration continue. Ainsi, parmi les utilisatrices et utilisateurs qui ont répondu à la question, 75 % ont affirmé que l'information leur avait été utile.

Lorsque les commentaires recueillis représentent une piste d'amélioration ou de développement des contenus de la plateforme, le Ministère collabore avec les directions des communications des ministères concernés afin que des actions soient prises pour répondre aux attentes et bonifier l'expérience client.

² Valeur de départ : 173 058 108 pages vues.

Orientation 3 : Améliorer les services à la clientèle et aux partenaires

OBJECTIF 3.1 :

SOUTENIR LES ORGANISMES PUBLICS DANS L'APPLICATION DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le Ministère s'est engagé à contribuer à l'évolution d'une culture d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. À cet effet, il consolide graduellement son rôle stratégique auprès des responsables en ces domaines, en élargissant la portée des services offerts à l'ensemble des organismes publics et en leur offrant divers accompagnements, tels que de la formation (webinaires et capsules), des services-conseils, des infolettres, ainsi que des outils (publications et guides).

Indicateur 3.1.1 : Taux de satisfaction des organismes publics accompagnés dans l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	75 %	78 %	81 %	85 %
Résultats	97,7 % Atteinte	-	-	-

Afin d'évaluer le taux de satisfaction des organismes publics qui ont bénéficié d'un accompagnement par le Ministère dans l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (Loi sur l'accès)*, un nouveau logiciel a été développé et mis en place à l'automne 2023.

Pour la période du 6 octobre 2023 au 31 mars 2024, le taux de satisfaction des responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels des ministères et organismes publics est de 97,7 %.

Afin de calculer ce pourcentage de satisfaction, une évaluation automatique est transmise par courrier électronique aux personnes ayant bénéficié d'un service-conseil. Au cours de cette période, le Ministère a reçu 131 réponses sur 261 évaluations automatiques transmises, ce qui signifie un taux de participation de 50,2 %. Par ailleurs, soulignons que, comparativement à 2022-2023, le recours au service-conseil a augmenté de manière significative, soit de 54,4 %. Ces demandes portaient principalement sur l'interprétation de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*.

Le Ministère a continué de bonifier la section portant sur l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels sur le site du gouvernement du Québec, [Québec.ca](https://www.quebec.ca). Cette section offre un accompagnement aux ministères et organismes publics dans l'application de la *Loi sur l'accès* afin de favoriser une compréhension commune, et ce, au bénéfice de la population.

Également, le Ministère s'est affairé à produire de nouveaux outils pratiques, comme un guide en matière de gouvernance ainsi que des gabarits destinés aux personnes responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels dans les ministères et organismes publics. De plus, afin de faciliter l'application du *Règlement sur les politiques de confidentialité des organismes publics recueillant des renseignements personnels par un moyen technologique*, entré en vigueur en janvier 2023, des outils d'accompagnement ont aussi été mis au point pour soutenir les personnes responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels dans les organismes publics.

Puis, le Ministère a procédé à la diffusion sur la plateforme LinkedIn de plus de 90 publications portant sur les concepts de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels par l'entremise de vidéos, de questions éclair, de définitions, de précisions ainsi que des contenus de sensibilisation.

Dans le cadre de sa programmation de formation destinée au réseau des responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, le Ministère a tenu trois webinaires. Sous le thème de la gouvernance des organismes publics à l'égard des renseignements personnels et des documents administratifs, une moyenne de 408 personnes provenant des ministères et organismes publics ont participé à chacun des webinaires.

Le Ministère a aussi solidifié ses liens avec le réseau du secteur municipal, en l'invitant par courrier électronique à s'inscrire aux webinaires et en développant spécifiquement des outils pour cette clientèle.

OBJECTIF 3.2 :
SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES DU PERSONNEL

À l'ère du numérique et des nouvelles technologies de l'information, l'utilisation de nouveaux outils bureautiques et l'application de mesures renforcées de sécurité de l'information modifient en profondeur le travail des personnes au sein de l'organisation tout en contribuant à la transformation numérique du Ministère.

La transformation numérique contribue à la performance des équipes, notamment par l'automatisation de certaines opérations, par la simplification des analyses de bases de données et en favorisant la communication et la collaboration. Les connaissances acquises au sujet de ces outils technologiques représentent donc des compétences essentielles à développer et à entretenir.

Ainsi, dans un environnement de plus en plus axé sur la technologie, le Ministère compte augmenter le nombre d'heures moyen de formation par personne dans le domaine numérique afin d'appuyer le développement des compétences et d'accélérer sa transformation numérique.

Indicateur 3.2.1 : Taux d'augmentation du nombre d'heures moyen par employée et employé consacré au développement des compétences numériques

Mesure de départ : La mesure a été établie à 3,62 heures en moyenne par employé. Une augmentation de 20 %, répartie sur quatre ans, est ainsi visée au 31 décembre 2026.

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	5 % par rapport à la mesure de départ	10 % par rapport à la mesure de départ	15 % par rapport à la mesure de départ	20 % par rapport à la mesure de départ
Résultats	20 % par rapport à la mesure de départ Atteinte	-	-	-

Diverses formations sur les compétences numériques ont été offertes pour l'année 2023. Les membres du personnel ont pu profiter d'une gamme variée d'apprentissages à tous les niveaux de compétences.

Un calendrier de formation a été transmis à tout le personnel du Ministère à la suite d’une consultation effectuée auprès de chaque secteur afin de bien identifier les besoins. Le formulaire d’identification des besoins avait d’ailleurs une section complète dédiée aux compétences numériques.

Pour 2023-2024, certaines compétences ont été priorisées, par exemple celles en lien avec les outils numériques, afin d’augmenter l’utilisation d’applications ayant un potentiel d’optimisation immédiat sur le travail du personnel et le suivi des objectifs stratégiques du Ministère.

Pour la première année de la mise en œuvre de cet objectif, la cible a été largement dépassée, soit un résultat de 4,34 heures en moyenne par employé. Les principales raisons de ce dépassement ont été les nombreuses opportunités de formation offertes et la sensibilisation réalisée auprès des membres du personnel concernant l’importance d’approfondir leurs connaissances des outils numériques mis à leur disposition.

Enjeu 2 : Prospérité de la société québécoise

Orientation 4 : Contribuer à la pleine participation des communautés autochtones

OBJECTIF 4.1 : APPUYER LES AUTOCHTONES DANS LA RÉALISATION DE LEURS PROJETS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le Ministère reconduit son objectif de créer des conditions qui permettent aux Autochtones de consolider leurs moyens et d’améliorer leur niveau de vie. En vigueur depuis 2022-2023, le [Fonds d’initiatives autochtones IV \(FIA IV\)](#) représente un investissement de 188,4 millions de dollars sur une période de cinq ans. À l’instar du FIA III, il a pour objectif, notamment, d’offrir aux Autochtones les moyens financiers de réaliser les projets priorisés par chaque communauté, qu’ils soient de nature économique, sociale ou communautaire.

Indicateur 4.1.1 : Nombre annuel d’emplois créés en milieu autochtone³

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	150	180	190	200
Résultats	311 Atteinte	-	-	-

En 2023-2024, le Ministère a financé 59 projets dans le cadre du programme FIA IV, volets développement économique et garantie de prêt. Un nombre croissant des demandes a été reçu dans le cadre du FIA IV puisqu’il s’agit de sa deuxième année de mise en œuvre. Comme pour les programmes antérieurs au FIA IV, des fonds sont réservés aux communautés autochtones pour la réalisation de projets de développement économique et d’infrastructure communautaire.

Le FIA IV s’adresse notamment aux communautés autochtones, aux entreprises autochtones, aux entrepreneuses autochtones, aux entrepreneurs autochtones de 35 ans et moins, aux entreprises d’économie sociale autochtones, aux organisations mandatées pour représenter des nations et des communautés autochtones, aux organismes d’action communautaire autochtones ainsi qu’aux organismes à but non lucratif.

³ Incluant les emplois consolidés.

2.2 Déclaration de services aux citoyennes et citoyens

Dans sa Déclaration de services aux citoyennes et citoyens (DSC), le Ministère exprime ses engagements en matière de diligence, d'équité, de respect, de confidentialité et d'accessibilité, et affirme sa volonté d'assurer la qualité de l'information transmise ainsi que celle des services offerts aux citoyennes et citoyens, aux entreprises, aux institutions et aux organismes.

De plus, des engagements sur les normes de service sont présentés en ce qui a trait aux délais de traitement des dossiers et aux cibles. La DSC stipule également les modalités permettant d'exprimer un commentaire ou de formuler une plainte.

Résultats relatifs aux engagements portant sur les normes de service

Sommaire des résultats des engagements portant sur les normes de service de la Déclaration de services aux citoyennes et citoyens

La DSC a été mise en œuvre le 28 octobre 2021 et la plus récente mise à jour a été effectuée le 26 février 2024 afin de refléter le transfert de responsabilités en lien avec le volet francophonie canadienne au ministère de la Langue française, en février 2024.

Dans un souci d'amélioration continue, les mises à jour prennent en considération les commentaires reçus et les changements concernant l'offre de services du Ministère, le cas échéant.

Engagement	Résultats 2022-2023	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024	Délai moyen 2023-2024
Programmes relatifs aux relations canadiennes Traiter votre demande dans un délai maximal de 60 jours ouvrables, à partir de la réception de l'ensemble des documents requis pour l'analyse du dossier.	67 % Non atteinte	85 %	93 % Atteinte	30 jours
Programme Fonds d'initiatives autochtones Traiter votre demande dans un délai maximal de 60 jours ouvrables ⁴ , à partir de la réception de l'ensemble des documents requis pour l'analyse du dossier.	100 % Atteinte	85 %	99 % Atteinte	12 jours
Appel public de candidatures à l'Ordre national du Québec Traiter les candidatures reçues ⁵ dans un délai maximal de 15 semaines.	100 % Atteinte	100 %	100 % Atteinte	7 semaines
Traitement des commentaires et des plaintes Traiter les commentaires et les plaintes ⁶ dans un délai maximal de 20 jours ouvrables.	100 % Atteinte	100 %	100 % Atteinte	10 jours

4 À l'exception des demandes qui requièrent l'intervention d'autres instances gouvernementales.

5 Le traitement administratif des candidatures à l'Ordre national du Québec, effectué par le personnel du Ministère, débute à la fin octobre et se termine à la mi-février.

6 Une plainte est considérée comme fondée lorsque son objet concerne l'accès aux services offerts par le Ministère, le traitement de dossiers sous sa responsabilité ou la qualité de la prestation des services rendus par son personnel.

Explication des résultats obtenus

Programmes relatifs aux relations canadiennes

Deux programmes d'aide financière soutiennent les initiatives en matière de relations canadiennes :

- Programme d'appui aux relations canadiennes : augmenter la connaissance et la compréhension du Québec ailleurs au Canada en soutenant le développement de liens entre les Québécois et les autres Canadiens de la société civile ;
- Programme d'appui à la recherche : soutenir la recherche universitaire sur les questions d'affaires intergouvernementales canadiennes et de fédéralisme ainsi que des études québécoises.

Dans le cadre de ces deux programmes, le traitement des demandes a été réalisé à l'intérieur du délai de 60 jours, pour 93 % des demandes reçues en 2023-2024. La rigueur des suivis des dossiers et le service rendu avec diligence contribuent à l'atteinte de la cible établie à 85 %.

Programme Fonds d'initiatives autochtones

Le Fonds d'initiatives autochtones IV (FIA IV) est un programme d'aide financière destiné aux milieux autochtones du Québec qui s'échelonne sur une période de cinq ans (2022-2023 à 2026-2027). Il est administré par le Ministère et compte sept volets distincts, soit : développement économique, infrastructure communautaire ; garantie de prêt ; action communautaire ; développement social ; soutien à la consultation ; aide aux Autochtones en milieu urbain.

Le FIA IV soutient financièrement des projets prometteurs qui démontrent des possibilités de retombées importantes et porteuses pour les communautés autochtones. Le financement du FIA IV intervient en complément aux autres sources d'aide gouvernementale.

Au cours de 2023-2024, 110 demandes de financement ont été traitées dans le cadre du FIA IV. Parmi elles, 109 demandes ont été analysées dans un délai maximal de 60 jours. Le délai moyen pour l'analyse d'un dossier est de 12 jours.

Appel public de candidatures à l'Ordre national du Québec

Depuis 1985, le premier ministre du Québec rend hommage aux personnes d'exception qui, par leurs réalisations, leurs valeurs et leurs idéaux, ont marqué l'évolution et le rayonnement du Québec. Il leur confère les titres prestigieux de chevalier ou de chevalière, d'officier ou d'officière, ou de grand officier ou de grande officière de l'Ordre national du Québec. Tous les ans, le Conseil de l'Ordre lance, notamment par voie de presse, un appel public de candidatures.

Le 27 octobre 2023, dès la fin de la période d'appel de candidatures, le traitement des dossiers reçus s'est amorcé au Ministère. Des fiches synthèses ont été produites aux fins de l'évaluation des dossiers par le Conseil de l'Ordre national du Québec.

Conformément à sa DSC, le Ministère dispose de 15 semaines pour traiter l'ensemble des dossiers de candidatures, soit de la fin octobre à la mi-février, après quoi s'amorce la période d'évaluation. Pour 2023-2024, le traitement de 159 dossiers de candidatures a été effectué à l'intérieur de ce délai. Par la suite, le cahier d'évaluation, contenant la totalité des fiches synthèses des candidatures, a été envoyé le 6 février aux membres du Conseil.

Suivi des plaintes

Au cours de la période 2023-2024, trois plaintes fondées ont été enregistrées. Le délai de réponses pour chacune des plaintes reçues respecte l'engagement prévu dans la DSC du Ministère, soit un délai maximal de 20 jours ouvrables.

3. LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1 Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Au 31 mars 2024, le Ministère disposait d'un effectif total de 1 234 personnes, dont 96,1 % formaient l'effectif régulier et 3,9 %, l'effectif occasionnel. Dans l'ensemble, 81,4 % de l'effectif travaille dans la région administrative de la Capitale-Nationale. Par ailleurs, 68,6 % du personnel travaille aux communications gouvernementales, soit 847 personnes.

Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

Secteur d'activité (programme)	2022-2023	2023-2024	Écart
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur ⁷	-	-	-
2. Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif ⁸	1 054	1 080	+ 26
3. Relations canadiennes	52	47	- 5
4. Relations avec les Premières Nations et les Inuit	55	58	+ 3
5. Jeunesse	28	-	- 28
6. Institutions démocratiques, accès à l'information et laïcité	17	18	+ 1
7. Relations avec les Québécois d'expression anglaise	10	-	- 10
8. Internet haute vitesse et projets spéciaux de connectivité	27	31	+ 4
Total	1 243	1 234	-9

La hausse de l'effectif du deuxième secteur d'activité, au 31 mars 2024, découle principalement des postes pourvus afin d'appuyer davantage les équipes de communication des ministères et de répondre à leurs besoins.

Quant à la baisse de l'effectif du troisième secteur d'activité, elle s'explique par le transfert de l'effectif en lien avec le volet francophonie canadienne au ministère de la Langue française, en février 2024.

Tandis que pour le cinquième et septième secteurs d'activité, la variation découle du transfert des programmes en matière de jeunesse et de relations avec les Québécois d'expression anglaise, sous la responsabilité respective du ministère de la Culture et des Communications et du ministère des Finances, depuis le 20 octobre 2022.

7. Le personnel n'est pas assujéti à la *Loi sur la fonction publique* et n'est donc pas comptabilisé dans le présent exercice.

8. Les services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif incluent le personnel relié aux communications pour l'ensemble des organisations gouvernementales.

Formation et perfectionnement du personnel

En 2023, le Ministère a investi 1,43 % de sa masse salariale en formation et perfectionnement de son personnel, soit 1 529 313 \$. Il dépasse ainsi la cible de 1 % établie par la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*.

Dans les tableaux qui suivent, les données relatives à la formation du personnel sont présentées pour une année civile, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre, comme le prévoit la *Loi*.

Proportion de la masse salariale investie en formation

	2022	2023
Proportion de la masse salariale (%)	1,27	1,43

Nombre moyen de jours de formation par personne

	2022	2023
Cadre	1,77	1,83
Professionnel	2,32	2,00
Fonctionnaire	4,42	8,70
Total ⁹	2,74	3,85

Somme allouée par personne

	2022	2023
Somme allouée par personne ¹⁰	1 018 \$	1 159 \$

Taux de départ volontaire du personnel régulier

Le taux de départ volontaire (taux de roulement) de la fonction publique est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre d'employées et employés réguliers (temporaires et permanents), qui ont volontairement quitté l'organisation (démission ou retraite) durant l'année financière et le nombre d'employées et employés au cours de cette même période.

Taux de départ volontaire du personnel régulier

	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Taux de départ volontaire (%)	12,0	12,6	12,4

Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départ volontaire

	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Nombre d'employés ayant pris leur retraite au sein du personnel régulier	21	30	23

9. Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, professionnel et fonctionnaire.

10. Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, professionnel et fonctionnaire.

Régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique

En octobre 2018, le gouvernement du Québec s'est engagé à régionaliser 5 000 emplois dans l'administration publique québécoise. Le projet, sur un horizon de dix ans, est une priorité pour renforcer l'occupation et la vitalité économique du territoire québécois.

Emplois régionalisés au 31 janvier 2024

Cible des emplois à régionaliser par l'organisation au 30 septembre 2028	Total des emplois régionalisés ¹¹ par l'organisation du 1 ^{er} octobre 2018 au 31 janvier 2024
22	18

3.2 Utilisation des ressources financières

Dépenses par secteur d'activité

Le tableau suivant présente le budget initial et les dépenses prévues au 31 mars pour l'exercice 2023-2024 ainsi que les dépenses réelles de 2022-2023 liées aux activités du Ministère. Le budget de dépenses initialement alloué au Ministère pour l'exercice 2023-2024, était de 823,2 millions de dollars, alors que les dépenses prévues s'élèvent à 882,5 millions de dollars. Cette variation est principalement attribuable aux mesures du Budget 2023-2024 qui ne sont pas intégrées aux crédits du Ministère en début d'année et qui sont ajoutées à la suite d'un recours au Fonds de suppléance.

Dépenses et évolution par secteur d'activité (par programme)

Secteur d'activité (programme)	Budget de dépenses 2023-2024 ¹² (000 \$)	Dépenses estimées au 31 mars 2024 ¹³ (000 \$)	Écart (000 \$)	Dépenses réelles 2022-2023 ¹⁴ (000 \$)
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4)
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	777,7	872,5	94,8	733
2. Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	107 830,5	130 695,6	22 865,1	122 288
3. Relations canadiennes	16 622,6	16 321,2	-301,4	14 944
4. Relations avec les Premières Nations et les Inuit	405 817,2	445 266,9	39 449,7	379 473
5. Institutions démocratiques, accès à l'information et laïcité ¹⁵	15 916,2	14 066,5	-1 849,7	11 922
6. Internet haute vitesse et projets spéciaux de connectivité	276 236,2	275 244,1	-992,1	255 794
Total	823 200,4	882 466,8	59 266,4	785 154

11. Emplois régionalisés au 31 janvier 2024, selon les critères du Plan gouvernemental de régionalisation et les détails fournis dans le document de questions et réponses.

12. Budget de dépenses pour l'exercice 2023-2024. Crédits et dépenses des portefeuilles.

13. Dépenses préliminaires dans le contexte où les travaux effectués dans le cadre de la préparation des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas terminés. Les écarts entre le budget de dépenses 2023-2024 et les dépenses prévues au 31 mars 2024 ont fait l'objet de virements ou, le cas échéant, de recours au Fonds de suppléance. Ces virements et ces recours au Fonds de suppléance ont été autorisés par le Conseil du trésor.

14. Comptes publics 2022-2023.

15. Secteur d'activité qui inclut la Commission d'accès à l'information.

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Le budget d'investissement alloué aux ressources informationnelles pour l'exercice 2023-2024 était de 2,3 millions de dollars. L'utilisation réelle a été de 2,0 millions de dollars.

Le budget de dépenses alloué aux activités en ressources informationnelles pour l'exercice 2023-2024 était de 2,3 millions de dollars. La dépense réelle est de 2,0 millions de dollars.

Le Ministère soutient le gouvernement dans sa volonté d'augmenter l'efficacité de l'État par la transformation numérique, entre autres, par la modernisation de services offerts et la mise en place de divers outils afin de répondre aux besoins et aux attentes de l'organisation, en constante évolution.

À titre d'exemples, trois nouvelles solutions informatiques ont été mises en place au cours de la dernière année financière au bénéfice de la population et des organisations :

- mise en place de nouveaux types de formulaires de subvention, accessibles en ligne, dans le cadre d'un programme du Secrétariat du Québec aux relations canadiennes ;
- rapatriement, dans les infrastructures du gouvernement, du système permettant aux citoyennes et citoyens de s'inscrire au service Internet haute vitesse par transmission satellitaire subventionné ;
- création d'un comptoir de données informationnelles basé sur le système Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR) pour les services administratifs du Ministère.

Le Ministère a également investi des efforts importants dans les travaux de réalisation du projet de refonte du système de suivi des dossiers décisionnels et du programme de consolidation des centres de traitement informatique. Ces deux projets majeurs se poursuivront en 2024-2025 et 2025-2026.

Comme le prévoit son plan de transformation numérique, les activités en ressources informationnelles du Ministère contribuent à la mise en place d'un environnement propice à la réalisation de ses mandats ainsi qu'à l'atteinte de ses objectifs stratégiques. Elles visent l'efficacité et la performance globale de l'organisation, notamment par l'optimisation de ses processus d'affaires et le développement des compétences de son personnel en matière de technologies numériques.

Investissements et dépenses en ressources informationnelles en 2023-2024

	Investissements (M\$)	Dépenses (M\$)
Coûts prévus	2,3	2,3
Coûts réels	2,0	2,0
Écarts	0,3	0,3

4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES

4.1 Gestion des effectifs

Conformément à la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*, le Ministère rend compte de la répartition de son effectif et de tout contrat de service de 25 000 \$ ou plus.

Répartition des effectifs

Le Ministère a utilisé un total de 2 207 670 heures rémunérées en 2023-2024. Cette utilisation a permis de respecter la cible fixée par le Conseil du trésor, soit 2 231 151 heures rémunérées.

Répartition et évolution des effectifs en heures rémunérées et en ETC transposés¹⁶

Catégorie ¹⁷	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3] / 1 826,3	2022-2023 Total en ETC transposés [5]	Évolution [6] = [4] - [5]
1. Personnel d'encadrement	219 886,0	247,0 ¹⁸	220 133,0	120,5	117,7	2,8
2. Personnel professionnel	1 568 810,6	23 530,0	1 592 340,6	871,9	859,2	12,7
3. Personnel de bureau, techniciens et assimilés	385 669,3	5 182,9	390 852,2	214,0	225,7	-11,7
4. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	4 030,0	314,3	4 344,3	2,4	3,0	-0,6
Total	2 178 395,9	29 274,2	2 207 670,1	1 208,8	1 205,6	3,2

Contrats de service

Au cours de l'année 2023-2024, le Ministère a conclu 31 contrats de service qui comportent une dépense de 25 000 \$ et plus, pour une valeur totale de 7 265 676 \$.

¹⁶ Nombre d'heures rémunérées converti en équivalents temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine.

¹⁷ Les étudiantes et étudiants, les stagiaires et les personnes recrutées localement pour travailler dans les bureaux du Ministère situés à l'extérieur du Québec ne sont pas comptabilisés dans le tableau.

¹⁸ Il s'agit d'heures effectuées par du personnel professionnel promu cadre en cours d'année.

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

	Nombre	Valeur (000 \$)
Contrats de service avec une personne physique ¹⁹	10	892
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique ²⁰	21	6 374
Total des contrats de service	31	7 266

4.2 Développement durable

Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable 2023-2028

Le Plan d'action de développement durable 2023-2028 du Ministère contribue à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD) 2023-2028.

RÉSULTATS OBTENUS POUR LA PÉRIODE 2023-2024

Sous-objectif de la SGDD 2023-2028	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
3.2.1 Favoriser la cohésion sociale par le dialogue culturel	1. Favoriser la cohésion sociale par le dialogue culturel avec les Premières Nations et les Inuit	1.1 Nombre de projets qui contribuent à la diffusion des cultures autochtones soutenus	35	61 Atteinte

Un total de 61 projets contribuant à la diffusion des cultures autochtones ont été financés, soit 48 projets dans le cadre du programme Projets ponctuels autochtones (PPA) et 13 projets dans celui du Fonds d'initiatives autochtones IV (FIA IV).

Sous-objectif de la SGDD 2023-2028	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
3.2.2 Appuyer l'entrepreneuriat, des femmes, des Autochtones et des personnes issues de la diversité	2. Appuyer l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes autochtones	2.1 Nombre d'emplois créés et consolidés par les projets d'entrepreneuriat soutenus, qui sont réalisés par les jeunes et les femmes autochtones	40	102 Atteinte

19. Une personne physique, qu'elle soit dans les affaires ou non.

20. Inclut les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Pour appuyer l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes autochtones, 27 projets ont été financés. Un total de 102 emplois ont été créés ou consolidés pour l'année 2023-2024 dans le cadre du FIA IV. À noter que les entrepreneuses et entrepreneurs autochtones peuvent présenter leurs projets pendant une période de cinq ans, soit pour la durée du programme. Par conséquent, le nombre de demandes peut varier d'une année financière à l'autre puisque l'enveloppe dédiée à cette initiative n'est pas répartie par année financière.

Sous-objectif de la SGDD 2023-2028	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	3. Évaluer la durabilité des interventions du Ministère	3.1 Proportion de nouvelles interventions organisationnelles ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité	60 %	Non applicable

Au cours de l'année 2023-2024, il n'y a eu aucune intervention organisationnelle, effective au 1^{er} avril 2024, qui a exigé une évaluation de la durabilité.

Sous-objectif de la SGDD 2023-2028	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
5.3.4 Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	4. Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	4.1 Proportion des programmes de soutien financier normés (nouveaux ou renouvelés) qui incluent des critères de durabilité	35 %	Non applicable

Au cours de la période, il n'y a eu aucun nouveau programme de soutien financier normé ou dont le renouvellement était effectif avant le 1^{er} avril 2024.

Les travaux visant à identifier des critères de durabilité pouvant être intégrés aux programmes de soutien financier normés du Ministère se sont poursuivis simultanément à l'évaluation de la durabilité.

Sous-objectif de la SGDD 2023-2028	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
5.4.1 Accroître la part des acquisitions responsables	5. Accroître la part des acquisitions responsables	5.1 Proportion des acquisitions intégrant des composantes responsables	20 %	29 % Atteinte

Pendant la période, 29 % des acquisitions ont intégré au moins une composante responsable. Afin d'augmenter la proportion de ce type d'acquisitions, différentes activités ont été entreprises : sensibilisation du personnel, vérification de certaines acquisitions, accompagnement pour améliorer les processus et inclusion de marge préférentielle dans des appels d'offres publics.

Sous-objectif de la SGDD 2023-2028	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
5.5.1 Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux	6. Accroître la performance environnementale des systèmes numériques	6.1 Taux de l'indice de maturité numérique responsable au Ministère	35 %	39 % Atteinte

Le Ministère a mis en place le comité de maturité numérique responsable. Celui-ci assure la concertation et la coordination des actions en la matière, notamment en proposant des améliorations, en veillant à leur implantation et leur suivi et en mesurant l'indice de maturité numérique responsable de l'organisation.

Sous-objectif de la SGDD 2023-2028	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
5.7.1 Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	7. Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	7.1 Proportion d'immeubles occupés principalement par le Ministère, dont la Société québécoise des infrastructures est propriétaire, qui ont une attestation ICI on recycle +	Préparation du dossier	Dossier en préparation Atteinte

Le Ministère a mis en place le comité Vert qui a rencontré RECYC-QUÉBEC afin d'échanger sur le processus et l'utilisation de la plateforme d'attestation. Le comité Vert a aussi élaboré le plan d'optimisation de la gestion des bacs de recyclage et des poubelles. Le personnel du Ministère a été sensibilisé, notamment, lors de la Journée mondiale du recyclage.

Sous-objectif de la SGDD 2023-2028	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
5.8.2 Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo des employés de l'État	8. Sensibiliser les nouveaux employés au transport actif, au transport collectif et aux solutions de rechange à l'auto solo	8.1 Pourcentage de nouveaux employés sensibilisés lors de leur séance d'accueil	40 %	59 % Atteinte

Depuis septembre 2023, tous les nouveaux membres du personnel qui participent à la séance d'accueil du Ministère sont sensibilisés à la mobilité durable. Ainsi, parmi le personnel ayant participé aux séances d'accueil en 2023-2024, 59 % a été sensibilisé à ce sujet.

Par ailleurs, d'autres activités ayant pour but de soutenir ce sous-objectif de la SGDD 2023-2028 ont été diffusées dans l'intranet ministériel. À titre d'exemples, citons la diffusion du Sondage sur les déplacements des employés de l'État et la promotion du Mois du vélo.

Réponses aux recommandations de la commissaire au développement durable

Recommandations de la commissaire au développement durable	Mesures prises à la suite des recommandations
Aucune recommandation en 2023-2024	S. o.

4.3 Occupation et vitalité des territoires

Résultats relatifs aux mesures du Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires 2020-2022

En 2023-2024, le Ministère a répondu aux priorités régionales de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022, laquelle a été prolongée pour une période pouvant aller jusqu'au 31 décembre 2024. Le plan d'action du Ministère a également été prolongé pour la même période.

Les tableaux suivants présentent les mesures de ce plan et leur état d'avancement en matière de relations avec les Premières Nations et les Inuit, pour les trois régions visées.

Abitibi-Témiscamingue

Réponse	État de réalisation
Soutenir les initiatives régionales destinées à favoriser les échanges interculturels entre les populations autochtones et non autochtones pour faciliter la mise en place de nouveaux lieux de dialogue.	En cours

Côte-Nord

Réponse	État de réalisation
Soutenir les initiatives régionales destinées à favoriser le rapprochement entre les organisations autochtones et non autochtones.	En cours

Montréal

Réponse	État de réalisation
Soutenir et accompagner les organisations autochtones de la métropole dans la réalisation de leurs projets sociaux, culturels, politiques et économiques. Ponctuel et ciblé, ce soutien pourra emprunter différentes formes (coordination, formation, transfert de connaissances, soutien financier, etc.).	En cours

4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

La *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* a pour objet de faciliter la divulgation dans l'intérêt public d'actes répréhensibles commis ou sur le point d'être commis à l'égard d'un organisme public et d'établir un régime général de protection contre les représailles.

Le Ministère n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles au cours de 2023-2024.

4.5 Accès à l'égalité en emploi

Données globales

Le Ministère participe à l'atteinte des objectifs du gouvernement du Québec en matière de représentation de groupes cibles (minorités visibles et ethniques, anglophones, Autochtones et personnes handicapées) au sein de la fonction publique. Il sensibilise, de façon continue, les gestionnaires aux obligations découlant des programmes et des mesures d'accès à l'égalité en emploi, tout en les soutenant dans la gestion de l'intégration des personnes ayant des besoins particuliers.

Effectif régulier au 31 mars 2024

Nombre de personnes occupant un poste régulier
1 186

Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2023-2024

	Régulier ²¹	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Total de personnes embauchées ²²	102	72	94	39	307

Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, Autochtones et personnes handicapées

Au cours de l'année, le Ministère a embauché 18 membres d'au moins un groupe cible pour un emploi régulier. Le taux d'embauche des membres d'au moins un groupe par rapport à l'embauche totale (tous les statuts d'emploi confondus) s'élève à 16,6 %.

Embauche des membres de groupes cibles en 2023-2024

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées 2023-2024	Nombre de membres des minorités visibles et ethniques embauchés	Nombre d'anglophones embauchés	Nombre d'Autochtones embauchés	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible	Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi ²³ (%)
Régulier ²⁴	102	16	0	0	2	18	17,6
Occasionnel	72	7	0	0	1	8	11,1
Étudiant	94	14	0	0	3	17	18,1
Stagiaire	39	8	0	0	0	8	20,5
Total	307	45	0	0	6	51	16,6

21 Le nombre total des personnes embauchées selon le statut d'emploi régulier présente uniquement les embauches effectuées en recrutement.

22. Le nombre de personnes embauchées exclut le personnel des cabinets et les titulaires d'un emploi supérieur.

23. Le taux d'embauche par statut d'emploi est calculé selon le nombre de personnes membres d'au moins un groupe cible dans un statut d'emploi donné par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2023-2024 dans le même statut d'emploi.

24 Le nombre d'embauches selon le statut d'emploi régulier présente uniquement les embauches effectuées en recrutement.

Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi²⁵

Statut d'emploi	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Régulier (%) ²⁶	18,7	22,5	17,6
Occasionnel (%)	23,7	15,0	11,1
Étudiant (%)	5,6	8,5	18,1
Stagiaire (%)	5,4	2,6	20,5

Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier — Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible ²⁷	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2022 (%)	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2023 (%)	Nombre au 31 mars 2024	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2024 (%)
Anglophones	16	1,4	15	1,3	10	0,9
Autochtones	6	0,5	7	0,6	7	0,6
Personnes handicapées ²⁸	15	1,3	17	1,5	16	1,4
Total	37	3,2	39	3,3	33	2,9

Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel — Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible par regroupement de régions ²⁹	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2022 (%)	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2023 (%)	Nombre au 31 mars 2024	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2024 (%)
Montréal/Laval	21	18,9	28	22,6	36	25,0
Outaouais/Montérégie	3	14,3	3	14,3	3	14,3
Estrie/Lanaudière/Laurentides	2	16,7	1	11,1	2	15,4
Capitale-Nationale	74	7,3	80	7,9	78	8,0
Autres régions	2	5,1	1	2,6	2	4,2

25 L'objectif d'embauche consiste à atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % du personnel régulier, occasionnel, étudiant et stagiaire membre des minorités visibles et ethniques ainsi que des anglophones, des Autochtones ou des personnes handicapées, afin de hausser la présence de ces groupes dans la fonction publique.

26 Le taux d'embauche global des membres des groupes cibles selon le statut d'emploi régulier présente uniquement les embauches effectuées en recrutement.

27. Les titulaires d'un emploi supérieur sont exclus de la représentativité des membres des groupes cibles.

28. La cible ministérielle de représentativité pour les personnes handicapées est de 2 % de l'effectif régulier.

29 Les titulaires d'un emploi supérieur sont exclus de la représentativité des membres des groupes cibles.

En ce qui concerne la représentativité des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel, l'objectif est d'atteindre les cibles régionales suivantes :

- Montréal/Laval : 41 %
- Outaouais/Montérégie : 17 %
- Estrie/Lanaudière/Laurentides : 13 %
- Capitale-Nationale : 12 %
- Autres régions : 5 %

**Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel —
Résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2024**

Groupe cible	Personnel d'encadrement (nombre)	Personnel d'encadrement (%)
Minorités visibles et ethniques	7	7,7

La cible de représentativité pour les membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel est de 6 % pour l'ensemble du personnel d'encadrement.

Femmes

Taux d'embauche des femmes en 2023-2024 par statut d'emploi

	Régulier ³⁰	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	102	72	94	39	307
Nombre de femmes embauchées	81	44	55	24	204
Taux d'embauche des femmes (%)	79,4	61,1	58,5	61,5	66,4

Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2024

Groupe cible	Personnel d'encadrement ³¹	Personnel professionnel ³²	Personnel technicien	Personnel de bureau	Personnel ouvrier	Total
Effectif total (hommes et femmes)	131	862	151	40	2	1 186
Nombre total de femmes	75	605	108	34	0	822
Taux de représentativité des femmes (%)	57,3	70,2	71,5	85,0	0	69,3

30 Le taux d'embauche des femmes selon le statut d'emploi régulier présente uniquement les embauches effectuées en recrutement.

31. Le personnel d'encadrement inclut les titulaires d'un emploi supérieur.

32. Le personnel professionnel inclut les avocates et avocats, les ingénieures et ingénieurs de même que les conseillères et conseillers en gestion des ressources humaines.

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi pour l'un des groupes cibles

Autres mesures ou actions en 2023-2024 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

Mesure ou action	Groupe cible ³³	Personnes visées
Transmission des offres d'emplois auprès de 6 organismes d'aide à l'emploi destinés aux membres des groupes cibles.	Membres des minorités visibles et ethniques Personnes handicapées	Étudiants et travailleurs
Promotion du Programme d'accès à l'égalité en emploi (PAEE) auprès de deux regroupements d'organismes pour personnes handicapées. Promotion du PAEE sur l'intranet du Ministère.	Personnes handicapées	Étudiants et travailleurs
Sensibilisation des gestionnaires aux objectifs fixés par le plan d'embauche pour les personnes handicapées, si une personne visée par ce plan figure parmi celles pouvant être sélectionnées lors d'un processus de sélection au recrutement et à la promotion.	Personnes handicapées	Gestionnaires
Lors de l'envoi du courriel d'accueil aux nouveaux employés, invitation aux personnes handicapées à faire part à la Direction des ressources humaines de leurs besoins particuliers pour faciliter leur intégration au travail ainsi qu'à remplir, de façon confidentielle, le formulaire gouvernemental d'accès à l'égalité en emploi.	Personnes handicapées	Employés

4.6 Allègement réglementaire et administratif

Gouvernance réglementaire

Le gouvernement du Québec a fait de l'allègement réglementaire et administratif l'une de ses priorités afin d'accroître la compétitivité de l'environnement d'affaires et de stimuler le développement des petites et moyennes entreprises.

Dans un souci de réduire les conséquences défavorables des exigences réglementaires et administratives sur les entreprises, tels les coûts, les contraintes et les délais, les ministères et organismes contribuent à la réduction de la charge administrative et financière des entreprises.

Lors de l'élaboration ou la révision de son cadre légal et réglementaire, le Ministère analyse les incidences potentielles de ses projets selon les fondements de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif.

³³ Les groupes cibles sont les suivants : membres des minorités visibles et ethniques, personnes handicapées, Autochtones et anglophones.

Application de la règle du « un pour un »

Le Ministère n’est pas visé par la règle du « un pour un » prévue dans la Politique gouvernementale sur l’allègement réglementaire et administratif.

Réalisations

Allègement réglementaire

En 2023-2024, le projet de règlement sur l’anonymisation des renseignements personnels a fait l’objet d’une analyse d’impact réglementaire.

Allègement administratif

Le Ministère n’est pas assujetti à l’exigence visant la réduction de 20 % du coût des formalités administratives. Conséquemment, aucune reddition de comptes n’est faite à cet effet.

4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Accès à l’information

Au cours de l’année 2023-2024, le Ministère a reçu 152 demandes en vertu de la *Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1). Certaines demandes ont été reçues en fin d’année, ce qui explique que leur traitement a été effectué dans l’année qui a suivi :

- 3 demandes reçues en 2022-2023 ont été traitées au cours de l’année 2023-2024 ;
- 3 demandes reçues en 2023-2024 ont été traitées au cours de l’année 2024-2025.

Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues	
	152

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

Délais de traitement	Demandes d’accès à des documents administratifs	Demandes d’accès à des renseignements personnels	Rectification
0 à 20 jours	128	7	0
21 à 30 jours	17	0	0
31 jours et plus (le cas échéant)	0	0	0
Total	145	7	0

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications	Dispositions de la Loi invoquées
Acceptée (entièrement)	35	1	0	s. o.
Partiellement acceptée	33	1	0	9, 9 CDLP ³⁴ , 14, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 27, 30, 31, 32, 33, 34, 36, 37, 39, 53, 54
Refusée (entièrement)	28	0	0	9, 9 CDLP, 14, 15, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 27, 28, 31, 32, 33, 34, 36, 37, 39, 53, 54
Autres	49	5	0	42, 48, 72 Loi sur les archives, aucun document ou désistement

Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information
0	9

Protection des renseignements personnels

La responsable de la protection des renseignements personnels du Ministère a assuré, sur une base régulière, un rôle-conseil auprès des unités administratives en leur prodiguant des avis, notamment sur la circulation interne des renseignements personnels ou leur protection en matière de sondage.

Activités relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels

Au cours de l'exercice, le Ministère a effectué une refonte de la section de l'intranet relative à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels de même que celle de son [site Web](#) permettant la diffusion des documents et des renseignements visés par le *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*. De plus, le Ministère a diffusé sur ce site sa Politique relative à la protection des renseignements personnels.

Lors des séances d'accueil, le Ministère a sensibilisé les nouvelles employées et les nouveaux employés en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

Une formation en matière d'accès à l'information est offerte sur demande aux membres du personnel et des documents de référence en matière d'accès aux documents et de protection des renseignements personnels sont également disponibles dans l'intranet ministériel.

³⁴ Charte des droits et libertés de la personne.

4.8 Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration

Le Ministère soutient son personnel dans l'application de la Politique linguistique de l'État. À cet effet, un service linguistique est offert et divers outils sont accessibles dans l'intranet ministériel.

Le Ministère veille également à la qualité du français utilisé dans ses communications publiques en assurant une révision linguistique des différents types de textes publiés sur ses sites Web ainsi que sur celui du premier ministre.

Conformément à la nouvelle Politique linguistique de l'État, qui est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2023, la directive spécifique au Ministère est en cours de rédaction.

Émissaire et comité permanent

Questions	Réponses
Avez-vous un ou une émissaire ?	Oui
Avez-vous un comité permanent ou avez-vous choisi de mettre en place un comité permanent ?	Oui
Si oui, combien y a-t-il eu de rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice ?	1
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître l'émissaire à votre personnel ou le nom d'une personne-ressource à qui poser des questions sur l'exemplarité de l'État ?	Oui Tous les secrétaires généraux associés ont reçu une note qui précise le nom de l'émissaire désigné. Les coordonnées de la personne-ressource ont été ajoutées dans l'intranet à la section Outils linguistiques.

Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

Questions	Réponses
Est-ce que votre organisation dispose d'une directive particulière approuvée par le ministre de la Langue française ?	Non, elle est en cours de rédaction
Si vous avez une directive particulière : - Indiquez la date à laquelle elle a été approuvée par le ministre de la Langue française : - Combien d'exceptions cette directive compte-t-elle ?	-
Au cours de l'exercice, votre organisation a-t-elle eu recours aux dispositions de temporisation prévues par le <i>Règlement sur la langue de l'Administration</i> et le <i>Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche</i> ?	Non
Si oui, indiquez le nombre de situations, cas, circonstances ou fins pour lesquels votre organisation a eu recours à ces dispositions.	-
Au cours de l'exercice, quelle proportion des employés de votre organisation a reçu de l'information concernant la directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle (du ministre ou particulière) afin d'assurer une utilisation exemplaire du français conformément aux dispositions de la <i>Charte de la langue française</i> ?	12 %

Politique linguistique de l'État (PLE)

Questions	Réponses
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour informer votre personnel sur l'application de la Politique linguistique de l'État ?	Oui
Si oui, expliquez quelles ont été ces mesures :	Dépôt de la nouvelle directive relative à la PLE dans l'intranet
L'article 20.1 de la <i>Charte de la langue française</i> prévoit qu'un organisme de l'Administration publique, dans les trois mois suivant la fin de son exercice financier, le nombre de postes pour lesquels il exige, afin d'y accéder notamment par recrutement, embauche, mutation ou promotion ou d'y rester, la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une autre langue que le français ainsi que ceux pour lesquels une telle connaissance ou un tel niveau de connaissance est souhaitable. Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français : • est exigé ? • est souhaitable ?	Est exigé : 56 postes Est souhaitable : 84 postes

4.9 Égalité entre les femmes et les hommes

Engagements à l'égard de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027

Le Ministère a contribué à la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027 en tant que collaborateur à différentes mesures. Il a aussi réalisé des activités qui ont une incidence sur l'égalité entre les femmes et les hommes :

- Le Plan d'action gouvernemental pour le mieux-être social et culturel des Premières Nations et des Inuit 2022-2027, coordonné par le Ministère, regroupe différentes initiatives gouvernementales en matière d'égalité, destinées aux Autochtones ;
- Le Fonds d'initiatives autochtones IV comprend un volet particulier facilitant l'accès au financement pour les projets d'entrepreneuriat réalisés par les jeunes et les femmes autochtones. De plus, par l'entremise du volet Action communautaire de ce fonds, l'organisme Femmes autochtones du Québec peut bénéficier d'une somme annuelle maximale de 265 000 \$ pour une période de 5 ans (2022-2027).

Dans le cadre des obligations découlant de la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail*, le Ministère a mis en place les mesures nécessaires pour assurer la protection de la travailleuse ou du travailleur exposé à une situation de violence physique ou psychologique, dont une situation de violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel. À cet égard, le Ministère a réalisé les actions suivantes :

- la nomination d'une personne répondante en matière de violence ;
- la mise œuvre du Protocole d'intervention pour la prise en charge des situations de violence conjugale en milieu de travail ;
- l'offre de formation à ses gestionnaires ;
- le développement d'outils sur son site intranet ;
- la sensibilisation auprès du personnel et la promotion des ressources d'aide et d'écoute.

Par ailleurs, au 31 mars 2024, le taux de représentativité féminine au sein des conseils d'administration des 47 sociétés visées par l'article 43 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (LGSE) s'élève à 51,6 %. La zone paritaire entre les femmes et les hommes dans les conseils d'administration des sociétés d'État se situe entre 40 % et 60 %. La parité a été atteinte en 2011-2012 et est maintenue depuis.

Pour consolider cette parité, des travaux sont en cours pour que chaque société d'État respecte, d'ici le 3 juin 2024, la nouvelle obligation de la LGSE de compter au moins 40 % de femmes au sein de leur conseil d'administration.

Notons également que le taux de représentativité féminine dans les ministères et organismes pour les postes de titulaires d'un emploi supérieur en situation de gestion s'élève à 45,4 % au 31 mars 2024 et se situe ainsi dans la zone paritaire.

